

Comité permanent du droit des brevets

Vingtième session
Genève, 27 – 31 janvier 2014

RECTIFICATIF CONCERNANT LE DOCUMENT SCP/20/8

Document établi par le Secrétariat

1. Le paragraphe 25 doit être libellé comme suit : “À compter du 6 janvier 2014, les offices de la propriété intellectuelle de l’Australie, du Canada, du Danemark, de l’Espagne, des États-Unis d’Amérique, de la Fédération de Russie, de la Finlande, de la Hongrie, de l’Islande, d’Israël, du Japon, de la Norvège, du Portugal, de la République de Corée, du Royaume-Uni et de la Suède, ainsi que l’Institut nordique des brevets (17) lanceront un programme pilote GPPH.”

[Fin du document]